

L'invisibilité sociale : une responsabilité collective

Rapport ONPES 2016

Le mot de l'Observatoire

Avec la publication de cette lettre et de deux autres à venir, l'ONPES clôt, à ce stade, un cycle de travaux lancés depuis 2013 sur l'invisibilité sociale. Rédigée par Michel Legros, professeur affilié à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et membre de l'ONPES, elle constitue la synthèse du 11^{ème} rapport de l'ONPES « L'invisibilité sociale : une responsabilité collective ». Deux axes de réflexion en constituent le fil conducteur : aurait-il échappé à l'observation des nouvelles réalités sociales, des situations d'exclusion latentes, cachées ? Avons-nous tous les outils de mesure pour rendre visible l'ensemble du spectre de la pauvreté et de l'exclusion sociale ?

L'invisibilité sociale, questions et résultats

Créé en 1998, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a participé au développement de la statistique sociale au cours des deux dernières décennies. La notion de seuil de pauvreté s'est imposée dans les débats publics, les populations pauvres sont mieux connues et les tensions nouvelles liées à la crise ont été explorées. En dépit de ces avancées, la question de l'invisibilité sociale n'a cessé, au fil de ces années, d'être posée par l'ONPES de deux manières différentes.

La première a pris la forme d'une interrogation sur les champs d'observation. N'existeraient-ils pas des populations dont nous ne saurions rien de l'existence ni de la précarité ? Des populations qui échapperaient à tous regards et surtout au regard d'un observatoire dont la mission est d'apporter des informations aux décideurs et d'éclairer l'opinion publique ? Ne laisserions-nous pas dans l'extrême exclusion et l'invisibilité totale des hommes, des femmes et des familles réfugiés dans des habitats insalubres, au fond des campagnes ou dans les interstices des villes, vivant de peu et ne demandant rien ?

À cette première crainte, réactivée régulièrement par des associations, des émissions de radio ou de télévision, s'ajoutait une seconde interrogation. Les chiffres et les informations produits ou diffusés par l'ONPES décrivent une part de la population française de l'ordre de 14 %. Ces chiffres suffisent-ils à rendre véritablement visible la pauvreté en France ? Depuis la publication par le sociologue Pierre Bourdieu de *La misère du Monde*, universitaires, écrivains et journalistes se sont attachés à mettre en avant le sentiment d'invisibilité qui toucherait une grande part de la population et renforcerait le sentiment d'exclusion et de souffrance des populations les plus pauvres.

Ces deux questions ont guidé la mise en œuvre, à partir de 2013, d'un programme d'études dont les rapports sont pratiquement tous publiés (encadré). Cette Lettre, la publication du 11^{ème} rapport annuel de l'ONPES et les deux autres lettres à venir mettent un terme, au moins provisoirement, à cet ensemble de travaux.

Pour répondre au double objectif d'un ciblage des populations présumées mal couvertes par l'observation classique mais aussi pour comprendre en quoi l'invisibilité pouvait résulter d'une méconnaissance ayant sa responsabilité dans l'exclusion et la pauvreté, les membres de l'Observatoire

Invisibilité sociale : Lettres et étude pour l'ONPES 2014/2016

Lettres

Étude sur l'invisibilité sociale : un enjeu de connaissance des personnes pauvres et précaires, Juliette Baronnet, FORS-Recherche Sociale, n°4, octobre 2014.

Pauvres ? Exclues ? Invisibles ? Inaudibles ? Synthèse du séminaire de l'ONPES, Michel Legros, EHESP-ONPES, n°2, novembre 2015.

L'invisibilité sociale au prisme de la représentation des élus, Melaine Cervera, Renaud Hourcade, APEX, n°4, décembre 2015.

L'entourage des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance, Pauline Kertudo, Régis Sécher, FORS, n°1, février 2016.

La France des invisibles, Élodie Albérola, Lucie Brice, Nelly Guisse, Sandra Hoibian, Crédoc, n°2, mars 2016.

L'invisibilité sociale : perception et expériences des travailleurs sociaux, Juliette Baronnet, Philippe Lyet, Virginie Poujol, Michel Valle, FORS-ETSUP-LERIS-IRTESS, n°3, avril 2016.

Les travailleurs non salariés pauvres : entre invisibilité et invisibilisation, Stéphane Rapelli, n°3, mai 2016.

L'invisibilité sociale des jeunes ruraux et des néo-ruraux pauvres, Hélène Tallon, Consultante SCOP Ariac et chercheuse associée UMR Innovation (Inra, Cirad, Supagro), à paraître.

Médias et invisibilité sociale : le rôle des médias dans le processus de visibilité ou d'invisibilité sociale de certains publics, Lucie Loubère, Natacha Souillard, Nadia El Hadani, Mariola Moreno Calvo, Pascal Marchand, LERASS, Université de Toulouse, à paraître.

Études

« L'invisibilité sociale : publics et mécanismes », Rapport final, Juliette Baronnet, Philippe Lyet, Virginie Poujol, Michel Valle, FORS-ETSUP-LERIS-IRTESS, octobre 2015.

« L'invisibilité sociale : publics et mécanismes – L'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance », Pauline Kertudo, Régis Sécher, FORS, février 2016.

« La construction institutionnelle de l'invisibilité sociale : Compte-rendu et analyse de 14 entretiens avec des décideurs politiques », Melaine Cervera, Renaud Hourcade, APEX, septembre 2015.

« Médias et invisibilité sociale : le rôle des médias dans le processus de visibilité ou d'invisibilité sociale de certains publics », Nadia El Hadani, Lucie Loubère, Mariola Moreno Calvo, Natacha Souillard, Pascal Marchand, LERASS, Université de Toulouse, décembre 2015.

« Invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les travailleurs non salariés pauvres », Stéphane Rapelli, mars 2016.

« L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux », Hélène Tallon, Ingrid Lignères, Marie-Christine Bureau, Eliane Le Dantec, ARIAC, novembre 2015.

« L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Réalisation de focus groupes auprès de travailleurs sociaux », Juliette Baronnet, Philippe Lyet, Virginie Poujol, Michel Valle, FORS, ETSUP, LERIS, IRTESS, octobre 2015.

« La France des invisibles », Élodie Alberola, Lucie Brice, Nelly Guisse, Sandra Hoibian, Crédoc, octobre 2015.

de la pauvreté et de l'exclusion sociale et du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ont, dans une première phase, mobilisé leur propre expertise pour aboutir à une première identification de populations et de situations concernées par l'invisibilité. Cette liste a servi de support à une recherche exploratoire conduite par la Fondation pour la recherche sociale (FORS). Dès cette première étape, il est apparu que l'invisibilité concernait autant des processus sociaux que des populations. Ces premiers résultats ont conduit l'ONPES à privilégier une démarche mixte et pluridisciplinaire associant des enquêtes de terrain sur des populations spécifiques – familles d'enfants placés, jeunes ruraux, travailleurs indépendants –, des investigations auprès d'acteurs

sociaux contribuant aux processus d'invisibilisation : élus, travailleurs sociaux et médias, ainsi qu'une enquête en population générale confiée au Crédoc.

Un séminaire de cinq séances regroupant des membres de l'ONPES, des chercheurs, des professionnels du social mais également des personnes en situation de pauvreté et de précarité, membres du 8^{ème} collège du CNLE, a permis de confronter idées, hypothèses et résultats d'études et de recherche.

À l'issue de ces travaux, six constats peuvent être établis :

- Si nous disposons d'une information assez complète sur l'ampleur et la profondeur des situations de pauvreté et leurs évolutions, des

améliorations restent nécessaires et possibles s'agissant, en particulier, des représentations, des formes subjectives ou non monétaires qui accompagnent la pauvreté. Par ailleurs, des situations spécifiques de pauvreté, souvent marginales, réparties sur le territoire ou en situation d'émergence, difficilement accessibles à l'analyse statistique, doivent recevoir plus d'attention de la part des observateurs du social.

- Si les différents rapports ont montré des insuffisances dans la connaissance que nous avons de certaines populations en situation de pauvreté, les recherches et études conduites ne permettent pas d'affirmer que des groupes entiers et des problèmes resteraient totalement invisibles. Chercheurs, statisticiens, collectivités locales et associations constituent un maillage étroit qui ne semble pas laisser des segments de population en dehors de toute visibilité. En revanche, rien ne permet d'affirmer que ces informations trouvent toujours un prolongement sur l'agenda politique.
- L'invisibilité sociale n'est pas un attribut caractérisant certaines personnes ou groupes de personnes ; elle est le résultat de mécanismes relationnels inter-individuels. Le regard porté sur autrui constitue l'un des véhicules les plus puissants des préjugés sociaux. L'invisibilité sociale affecte les relations entre des personnes mais elle résulte pour une grande part de processus collectifs dans lesquels la construction des normes et des politiques sociales ainsi que les transformations à l'œuvre dans nos sociétés jouent un rôle déterminant, construction amplifiée par les représentations politiques et médiatiques.
- Pauvreté, précarité, exclusion et invisibilité sociale ne recouvrent pas des réalités semblables, toutefois, on peut affirmer que des zones importantes de recoupement existent entre ces phénomènes. L'absence subie de visibilité, les comportements et les souffrances que cette situation peut générer sont des éléments à prendre en compte dans toute analyse des situations de pauvreté.
- Les différentes instances de notre fonctionnement social, associations, médias, travail social, action politique, mais aussi justice, éducation, jouent un rôle crucial dans la construction de la visibilité et de l'invisibilité. Pour autant le regard que nous portons les uns sur les autres n'est jamais entièrement déterminé par ces instances. Nos responsabilités, collective et individuelle, sont l'une et l'autre engagées dans l'issue des processus de visibilité ou d'invisibilisation sociales.
- L'ampleur des phénomènes d'invisibilisation et le sentiment largement partagé dans la population d'être inaudible ou invisible semblent aller très au-delà des situations de pauvreté observées par

l'ONPES et notre analyse a porté principalement sur l'impact que pouvaient avoir les mécanismes d'invisibilisation sur la situation des personnes pauvres et exclues. Il nous paraît cependant que les convergences et les recoupements entre sentiment d'invisibilité et pauvreté, lorsqu'ils deviennent des facteurs d'identité pour des groupes ou des personnes, constituent des risques pour la cohésion sociale.

Pauvreté, exclusion, invisibilité : des phénomènes en convergence

En définissant *l'invisibilité sociale* comme « un ensemble de processus où interviennent des acteurs multiples, par lesquels un déni de reconnaissance des personnes aux divers niveaux de leur existence sociale peut affecter la profondeur, la durée et l'évolution de situations de pauvreté et d'exclusion », l'ONPES propose une étape supplémentaire dans la compréhension des mécanismes qui font que des personnes et des populations se retrouvent et se perçoivent au-delà de la pauvreté monétaire dans des situations d'exclusion voire de marginalité

L'approche de la pauvreté par la notion d'invisibilité sociale prolonge les analyses plus traditionnelles de la pauvreté et de l'exclusion. Il ne s'agit pas tant de rompre avec les outils usuels d'analyse des phénomènes de pauvreté, que de compléter les méthodes existantes en mettant plus en lumière, d'une part, la subjectivité des personnes et, d'autre part, le rôle des processus sociaux dans la construction de cette subjectivité.

La notion de « pauvreté » renvoie à des privations matérielles, là où l'« exclusion sociale » se concentre sur les trajectoires des individus et la place qui leur est attribuée. Mais alors que ces deux notions s'attachent aux situations, statiques ou évolutives des personnes, la notion d'invisibilité sociale met l'accent sur la qualité des relations entre les personnes et leur environnement social. Elle souligne en particulier l'importance des enjeux de reconnaissance et montre comment les relations sociales et sociétales contribuent ou non à créer ou à renforcer des situations de pauvreté et d'exclusion. Invisibilité sociale et déficit de reconnaissance sont très proches.

Les souffrances qu'engendrent pauvreté, exclusion et invisibilité sociales sont ainsi étroitement imbriquées. Aux manques résultant de l'insuffisance de ressources s'ajoutent les effets d'une image de soi dévalorisée, de l'impression de n'être rien, de ne pas être vu, de devenir transparent aux yeux des autres, d'être mal pris en compte, c'est-à-dire méprisé. Ces souffrances sont aussi liées au sentiment de honte né autant d'un constat d'échec que de l'analyse des causes de cet échec. À l'isolement relationnel et social vient s'ajouter parfois

un sentiment de solitude et une fragilité sur le plan psychologique et social, ce qui, conjugué à la précarité, peut conduire à la perte des trois confiances : la confiance en soi, en autrui et en l'avenir. Si le repli sur soi engendre une souffrance à ne pas être comme les autres, l'inverse est aussi vrai, « le sentiment de honte ou d'échec, la perte de confiance en soi que peuvent provoquer les difficultés économiques engendrent bien souvent un repli sur soi et de l'isolement »¹. En résumé, si pauvreté, exclusion et invisibilité ne sont pas des réalités identiques, les recoupements entre ces trois phénomènes sont fréquents et l'on peut parler de la présomption d'un recouvrement entre ces concepts.

Trois idées complémentaires ressortent des travaux utilisés dans ce rapport : 1) les populations en grande pauvreté matérielle fortement pénalisées par le manque de ressources ont de grandes chances de subir une invisibilité sociale ; 2) le sentiment d'exclusion et la pauvreté subjective sont fortement corrélés avec l'invisibilité sociale ; 3) les processus d'invisibilité renforcent l'irréversibilité de la pauvreté. Ces résultats devraient conduire l'ONPES à mettre davantage l'accent sur les mesures subjectives de la pauvreté en particulier en approfondissant les travaux déjà engagés sur les budgets de référence.

L'invisibilité renvoie d'abord à des perceptions de soi et des autres, donc à la subjectivité. Mais lorsqu'elle prend la forme d'une quasi-absence aux autres, elle se prête à une mesure et peut fournir une base pour une approche objective de l'invisibilité. Cette approche peut être mobilisée lorsqu'elle concerne des personnes qui vivent dans un très fort isolement, non volontaire, à la fois familial et relationnel. Sachant qu'il s'agit là d'une des rares méthodes pour approcher l'invisibilité sociale par des mesures quantifiables et en utilisant des enquêtes existantes, l'ONPES propose de tirer des enquêtes de l'INSEE sur l'isolement relationnel un indicateur régulier d'invisibilité.

L'invisibilité sociale : le résultat de multiples processus

Des mutations sociales qui produisent de l'invisibilité

Les phénomènes d'invisibilité doivent être interprétés et compris à l'aune des mutations de la société au sein desquelles ils prennent place. Ainsi l'invisibilité éprouvée par une partie des jeunes ruraux renvoie-t-elle en partie aux processus à l'œuvre depuis une trentaine d'années d'urbani-

sation des territoires ruraux. Le sentiment de ces jeunes d'être invisibles aux yeux des élus locaux s'explique aussi par l'évolution de leur profil, de leurs aspirations et, partant, de leurs besoins de plus en plus similaires à ceux des jeunes urbains. Le contexte des travailleurs non salariés a aussi évolué avec l'incitation croissante de l'État à recourir à ce type d'activité, avec la création du statut d'autoentrepreneur ou encore, pour citer une catégorie spécifique, avec l'amplification de la crise affectant les exploitants agricoles. Le sentiment éprouvé par certains d'une méconnaissance de leurs difficultés renvoie à ce cadre. Il faut enfin compter avec les mutations qui affectent la famille et l'articulation famille société. Trois mutations doivent être soulignées pour leur apport décisif à la compréhension du vécu des parents d'enfants placés. D'abord, le remplacement de la cellule familiale traditionnelle par une variété de situations intégrant une part croissante de familles monoparentales et de familles recomposées. Ensuite, le passage d'une fonction parentale de préparation de l'enfant à la vie en société, organisée autour de la dualité autorité paternelle/amour maternel, à une autre d'accompagnement de l'enfant dans le respect de sa spontanéité et dans une logique de libre épanouissement². Enfin, la montée récente du thème de la « parentalité » a eu pour effet de transformer le rapport des institutions aux familles, les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance se trouvant pris dans des injonctions contradictoires de protection de l'enfant vis-à-vis des carences de ses parents et, dans le même temps, de valorisation de l'autorité et de l'exercice de la parentalité. Ces mutations expliquent en partie le vécu paradoxal des parents d'enfants placés, oscillant entre des stratégies de dissimulation de leurs difficultés nourries par la crainte du jugement de l'institution et le sentiment d'une disqualification institutionnelle puissante et productrice d'inaudibilité.

Les difficultés qu'éprouvent certains jeunes ruraux à trouver leur place au risque de la marginalité, les souffrances méconnues et paradoxales qu'éprouvent face à l'échec de leurs initiatives pourtant hautement valorisées les actifs non salariés, la détresse de certaines familles d'enfants placés alors que les politiques familiales mettent de nouveau l'accent sur l'importance du milieu familial font ainsi l'objet dans le rapport d'une analyse systématique en écho à des mutations sociales plus générales. Pour autant le rapport de l'ONPES n'a pas l'ambition de refléter la très grande variété des situations de grave invisibilité sociale. Il cherche plutôt à repérer et qualifier les processus qui engendrent, de façon générale, ces situations.

¹ Chartier L. (2015), « Les agriculteurs : des précaires invisibles » *POUR*, 2015/1 (n°225), pp.49-59.

² Gauchet M. (2010), « Mutations dans la famille et ses incidences », *La revue Lacanienne* 3/2010, n°8, pp.17-32.

Les normes de l'action publique

L'interaction entre les objectifs généraux poursuivis par les politiques sociales, les principes de solidarité retenus, les catégories juridiques utilisées, les moyens financiers mobilisés et les acteurs impliqués aboutissent aux formes multiples que prennent les processus aboutissant à une plus ou moins forte visibilité.

Ces processus sont le résultat des nombreux compromis qui ponctuent le cheminement d'une politique publique, de son inscription à l'agenda à sa mise en œuvre effective. Un travail d'analyse beaucoup plus systématique serait nécessaire pour préciser l'ampleur du phénomène et les caractéristiques qu'il revêt en fonction des champs d'intervention concernés. Le récent rapport de l'IGAS³ consacré à la protection sociale des jeunes fournit un bon exemple de ces analyses. En s'attachant à décrire les dispositifs de protection sociale concernant cette population, il montre, notamment, comment le jeu sur deux registres de droits, familial ou individuel, contribue à certaines situations de non-couverture sociale. Le prisme de l'invisibilisation sociétale proposé ici fournit un cadre interprétatif à même d'articuler les différentes dimensions en cause. Dans une perspective analogue, il faut mentionner les observations faites régulièrement par le Défenseur des droits. Au-delà des anomalies ou des dysfonctionnements de la législation sociale que cette institution met en évidence à partir des démarches des personnes concernées, sont posés des enjeux plus généraux en termes d'identification et de quantification de populations que l'on peut qualifier d'invisibles.

On a souligné aussi que les modes de construction de la connaissance relatives aux populations et aux situations pouvaient forger des représentations partielles de la réalité et contribuer ainsi aux processus d'invisibilisation. La prise en compte insuffisante des trajectoires individuelles en est un exemple très caractéristique. Si la part de population touchée par la pauvreté ou par le chômage fournit un bon indicateur de l'importance du problème et de l'urgence avec lequel il faut le prendre en compte, il faut aussi prendre en compte les flux qui, sur une période, organisent les effectifs observés à un instant donné. Pour un niveau donné, ces derniers n'ont pas la même signification économique et sociale selon le nombre d'entrées et de sorties dont ils découlent. L'omission d'une approche dynamique pour compléter la mesure statique induit une représentation partiellement fautive du problème posé, c'est le cas, par exemple, du dénombrement des personnes vivant à la rue ou des statistiques sur les quartiers sensibles.

³ IGAS (2015), « La protection des jeunes de 16 à 29 ans ».

L'ONPES est favorable à l'extension en matière sociale des études d'impact a priori intégrant un critère d'examen des risques d'invisibilisation de certains publics. La multiplication, la juxtaposition et le cloisonnement des dispositifs associés à la segmentation des publics, entraînent une grande opacité tant pour les personnes qui en bénéficient ou qui pourraient y avoir recours que pour les acteurs de terrain. Il est impossible pour ces derniers de les maîtriser, voire même de les connaître tous, et d'appréhender l'ensemble des articulations entre dispositifs nationaux et dispositifs locaux. Construire un réseau pertinent de partenaires qui puisse apporter des éléments de réponse à toute situation devient une vraie gageure. Se créent ainsi des interstices d'invisibilisation, alimentés par le découragement du public comme des intervenants.

Médias, intervenants sociaux, élus : producteurs et amplificateurs d'invisibilité

Élus et travailleurs sociaux

Aux deux extrémités de la chaîne des politiques sociales, décideurs politiques et travailleurs sociaux participent aux dynamiques productrices ou réductrices d'invisibilité. Les élus nationaux et locaux partagent, dans leur grande majorité, une même réticence à penser la question de l'invisibilité en dehors du non-recours. À leurs yeux, cette notion se rapporte à tous ceux qui ne sont pas « atteints » par les dispositifs publics et associatifs existants. L'invisibilité se trouve assimilée au non-recours et le non-recours à des catégories déjà bien identifiées, comme les mères isolées et les personnes âgées. Le manque d'information devient dans cette perspective la cause principale du non-recours et donc de l'invisibilité.

Sensibles à la détresse individuelle des personnes rencontrées dans les permanences, les élus sont prêts à mobiliser leurs ressources pour répondre à telles ou telles situations, mais moins disposés à penser en termes de réponses plus globales, sous la forme de politique locales ou sectorielles. Dans un État où les politiques sociales leur paraissent jouer, parfois trop, un rôle de premier plan, l'invisibilité n'est pas le fruit d'une défaillance collective. Elle ne peut que résulter d'une erreur individuelle voire d'une insuffisance des personnes elles-mêmes qui ne suivent pas les procédures ou n'effectuent pas les demandes selon les modalités définies. Pire, selon certains élus, l'invisibilité peut s'apparenter à une stratégie de la fraude et de la dissimulation. Au final, le thème de l'invisibilité se trouve surtout mobilisé dans la rhétorique politique à travers l'enjeu de la représentation des publics concernés, mais très peu comme un outil d'amélioration des dispositifs existants. Ceci explique aussi en partie les limites actuelles de la statistique sociale à l'égard des phénomènes

d'invisibilité, le faible intérêt politique se traduisant par l'absence d'impulsion nouvelle de ce côté-là. Ce manque en termes de connaissance empêche à son tour d'adapter les politiques sociales aux besoins spécifiques des populations qui éprouvent aujourd'hui un fort sentiment d'invisibilité.

En matière de lutte contre l'invisibilité, les travailleurs sociaux se trouvent confrontés à une triple contrainte. Leurs formations les incitent à privilégier une individualisation de la relation d'aide laissant alors de côté le travail lié à l'environnement familial, social ou économique. Par ailleurs, l'importance accordée dans l'acte professionnel à l'écoute de la demande des personnes conduit à laisser de côté celles et ceux qui ne s'adressent pas directement aux travailleurs sociaux ou ne formulent que des demandes dont ils savent qu'elles sont « entendables ». Les difficultés socio-économiques des familles sont parfois tellement importantes que les professionnels les passent sous silence, ou n'ont aucun moyen d'y répondre. De surcroît, les restrictions budgétaires à l'œuvre dans la plupart des départements entraînent une priorisation des aides envers les demandeurs qui se rendent visibles avec comme conséquence un délitement des liens entre les familles les moins visibles et leur environnement. Face à un désajustement trop important entre les besoins à satisfaire et les moyens disponibles, les professionnels peuvent développer des stratégies de mise à distance des populations les plus fragiles, faute de pouvoir répondre à des attentes complexes. Enfin, la transformation des outils de management des services et la croissance des modes d'évaluation des agents à l'aide de critères formels et de dénombrements d'actes ou d'opérations peuvent contribuer à des processus de tri des populations. Le recours plus ou moins implicite à des critères d'efficacité, de mérite ou de réponse aux besoins aboutit à segmenter les publics et à définir, du point de vue de l'organisation, des priorités pour allouer des ressources rares. Ces priorités peuvent alors contribuer à engendrer des processus d'invisibilisation.

L'invisibilité sociale : le paradoxe médiatique

Les médias ne portent en général qu'un intérêt restreint à la pauvreté. Le traitement médiatique de ce thème dépend, à la fois, de l'existence d'événements susceptibles d'attirer l'attention du grand public et du contexte socio-économique. L'attention portée aux situations de précarité devient plus intense – et aussi plus empathique à mesure que la crise économique se prolonge. L'absence de prise de parole directe des populations concernées au sein des médias et le recours systématique à des intermédiaires contribuent aussi à l'invisibilisation de larges catégories de la population. Enfin, si la presse locale et régionale use plus facilement des

réécits de vie et d'exemples concrets, la presse nationale privilégie les indicateurs statistiques.

Les analyses des chapitres sur les médias et ceux sur le vécu des publics révèlent en creux un certain nombre de glissements qui se sont opérés dans la réalité sociale mais qui semblent ne pas avoir été suffisamment reconnus et intégrés par les médias ainsi que, parfois, par les associations et la société civile. Ces décalages forment l'un des moteurs du sentiment d'invisibilité, tout comme la sous-représentation des minorités ethniques dans les médias audiovisuels, l'évocation de cas de maltraitance dès qu'il est question des parents d'enfants placés, ou encore l'absence de visibilité médiatique des jeunes ruraux comparée à celle dont bénéficient aujourd'hui les jeunes « de banlieue ». Ces décalages entre une frange de la population protégée du besoin et porteuse de responsabilités au sein de la société et une autre, déjà fragile et consciente de son exposition croissante à un risque de déclassement et de pauvreté, se trouvent ainsi renforcés par le déséquilibre de visibilité publique. Un tel déséquilibre constitue un déni de reconnaissance perçu en partie comme intentionnel en tant qu'il manifesterait le pouvoir exercé par des élites politiques et médiatiques de moins en moins représentatives des groupes qui composent la société.

Quelques expériences montrent que d'autres perspectives seraient envisageables. Lorsque ATD Quart Monde publie en 2013 *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, il s'agissait, comme l'évoquait Dominique Baudis, alors Défenseur des droits, d'« aider à poser sur l'autre un regard plus attentif et plus juste ». L'initiative du sociologue et historien Pierre Rosanvallon visant à redonner de la visibilité à des vies à travers un site et une collection de textes sur le thème « Raconter la vie » s'inscrit dans une démarche voisine. Cliente de supermarché, jeune ouvrier précaire, coursier parisien, mais aussi directeur de recherche dans son labo vétuste, toutes et tous expriment une souffrance sociale. Des productions audiovisuelles, documentaires et sites web produisent régulièrement des images ou donnent la parole à des personnes que l'on n'entend et ne voit que sporadiquement. L'ONPES encourage ces initiatives.

Corriger et prévenir concrètement l'invisibilité

Si les analyses développées dans les paragraphes précédents contiennent en filigrane des orientations possibles pour réduire les phénomènes d'invisibilisation subie, l'ONPES a souhaité au-delà de ces réflexions globales présenter des axes de travail

pour corriger et prévenir plus concrètement l'invisibilité sociale et les souffrances qu'elle génère.

Accentuer la lutte contre le non-recours

Les raisons du non-recours sont multiples. La première est liée à la méconnaissance des prestations et des services disponibles, la deuxième tient à la crainte des effets de stigmatisation liés au fait de bénéficier de ces services et prestations. Enfin, l'absence d'accès aux prestations et services peut tenir à la non-satisfaction de critères, aux dysfonctionnements des organismes chargés de leur distribution, mais aussi à l'abandon de la demande en raison de la lenteur ou de la complexité des procédures. Si le non-recours est surtout analysé comme un effet pervers du fonctionnement des institutions sociales, on peut aussi inverser la perspective et faire de l'invisibilité une des causes du non-recours. Lorsque le sentiment d'invisibilité se trouve associé à celui de ne pas être considéré comme un bénéficiaire légitime, le choix de ne pas solliciter une aide accroît le risque de s'enfoncer un peu plus dans la pauvreté. Les mesures de simplification et d'automatisation de l'accès aux droits constituent des réponses plus largement généralisables. Ces mesures ne pourront cependant conduire à la suppression de toute forme de rencontre ou de contact entre des populations précaires ou pauvres avec des institutions en charge de délivrer des aides ou des informations sur les aides et formalités qui font le quotidien de ces populations. Le premier contact peut s'avérer décisif pour provoquer le rejet ou l'inclusion. L'ONPES recommande que l'ensemble des organismes qui administrent et gèrent sur le terrain les lieux d'accueil et de réception des « publics » se livrent à un « audit de bienveillance », afin de s'assurer que les professionnels en charge disposent des compétences et des connaissances leur permettant d'établir un lien de confiance.

Privilégier l'aller-vers pour les associations et les institutions publiques

L'adoption d'une démarche proactive, plus dynamique, à l'égard des utilisateurs potentiels des aides et des services réduirait une part des risques de l'invisibilité. Évoluer de prestations et de services qu'il faut demander – ce que les juristes appellent des droits quérables – à des droits portables, instruits automatiquement à partir des déclarations de revenus ou sur des critères objectifs serait aussi de nature à réduire cette invisibilité. Les rendez-vous des droits, les cordées de la réussite, les Samu sociaux, la présence sur les territoires de travailleurs sociaux, sur le modèle de la prévention spécialisée ou de la polyvalence de secteur, constituent des exemples de démarches privilégiant des formes d'aller-vers susceptibles de prévenir les spirales de l'exclusion.

Réduire l'isolement

Être isolé, c'est n'être présent au regard de personne. La canicule de l'été 2003 a mis en évidence la vulnérabilité des personnes isolées, souvent âgées. À la suite de cet événement, les collectivités locales et les associations se sont demandées comment tant de personnes avaient pu mourir chez elle en restant à ce point invisibles. En 2014, la Fondation de France montrait qu'un Français sur dix se sentait abandonné, exclu ou inutile et que ce sentiment augmentait avec la pauvreté, le handicap et l'âge. L'ONPES recommande la mise en œuvre d'outils de connaissance et d'intervention auprès des personnes en situation d'isolement, en maintenant les efforts en direction des personnes âgées et en les étendant aux personnes isolées en dehors de tout critère d'âge.

Des usagers plus et mieux présents

Pour l'ONPES, la réduction de l'invisibilité passe aussi par le développement en routine des politiques et des dispositifs de participation et la valorisation de la représentation collective de groupes de population soit dans le cadre associatif, soit dans un cadre syndical, soit dans des consultations *ad hoc*. L'expérience d'un collège d'usagers au CNLE, les multiples expérimentations menées dans les établissements et services médico-sociaux témoignent du fait que l'implication des usagers tant dans les phases d'élaboration, de suivi et d'évaluation conduit à réduire sensiblement les risques d'invisibilité de segments entiers de population.

Des politiques sociales davantage territorialisées

L'encouragement à accentuer la territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté par le recours à des approches contractuelles croise aussi les enjeux d'invisibilité territoriale identifiés. C'est sur les territoires que peuvent être développées des politiques plus accueillantes pour les personnes en difficulté surtout lorsque les lieux publics, les instances de repos, les services de première ligne peuvent être accessibles largement et sans discrimination.

Le refus de la stigmatisation et de la discrimination

Si l'invisibilité doit toujours rester un choix possible, on portera attention aux risques de stigmatisation, qui consiste à ne plus seulement être invisible mais à être mal vu, individuellement ou collectivement. Cette action sur les processus d'invisibilité passe par un refus des comportements discriminatoires et l'ONPES soutient la proposition d'ATD Quart Monde visant à faire reconnaître la discrimination pour raison de fortune ou pour origine sociale. La

rupture de confiance avec la sphère politique se trouve aussi alimentée par la tendance à la hausse de ceux qui estiment que l'égalité des chances se trouve en péril, que la mobilité sociale est en panne et que l'échec scolaire est générateur de discriminations. Selon un sondage datant de décembre 2013, la moitié des Français (49 %) considèrent que l'école n'est plus capable d'assurer l'égalité des chances, contre seulement 37 % en 2006.

La formation du regard

Les institutions sociales ou éducatives ont comme responsabilité de permettre à tous de grandir et d'être plus responsables. Comment l'école peut-elle favoriser les formes de reconnaissance des enfants et des jeunes au-delà des systèmes de notation ? Comment l'entreprise peut-elle favoriser apprentissage et formation tout au long de la vie ? C'est par l'élargissement de toutes les formes de reconnaissance sociale que l'être humain se construit et devient autonome et responsable. Il y a là à mettre en œuvre une pédagogie de la reconnaissance et à intégrer cela dans le socle de base des connaissances et des valeurs à transmettre dans nos systèmes de formation. Il s'agit en cela de proposer une véritable éducation du regard. De façon plus opérationnelle, le concept d'invisibilité sociale comme processus et ses conséquences sur les risques de non-recours et de nonaccès aux droits et aux prestations devraient être enseignés aux professionnels et futurs professionnels afin qu'ils soient davantage armés sur les effets pervers des politiques publiques et des interventions sociales.

Des statistiques qui documentent justement

Depuis la fin des années 1990 le système statistique français a réalisé d'énormes progrès dans la connaissance des populations pauvres et précaires. Ces évolutions ne doivent cependant pas masquer les limites dans la connaissance de nombreux problèmes. Dans un monde qui pourtant se caractérise par une forte mobilité, nous avons toutefois des difficultés à rendre compte statistiquement des parcours, des trajectoires et des reports d'un territoire sur l'autre. Des flous statistiques demeurent s'agissant des travailleurs

non salariés, des jeunes vivant en milieu rural, des hébergements chez les tiers. Les étrangers en situation irrégulière, les gens du voyage, les familles étrangères logées en hôtel... le travail au noir, le public en forte instabilité restent encore largement invisibles. Lorsque des populations constituent des échantillons souvent trop faibles, lorsque les définitions et les catégorisations sont par trop imprécises ou inappropriées, lorsque faute de précision, les revenus des enquêtés sont appréciés forfaitairement, mal mesurés (comme l'autoconsommation, l'usage privé des biens professionnels, l'existence de revenus nuls voire négatifs certaines années), ce sont des phénomènes sociaux entiers qui glissent dans l'invisibilité. L'instabilité des définitions, l'existence de seuils, les catégories englobantes finissent par constituer des zones d'ombre dans la statistique publique.

L'ONPES insiste sur le maintien d'une recherche sur les plus pauvres renforçant des axes tels que :

- les trajectoires et les transitions biographiques ;
- la perception de la pauvreté et en particulier, l'impact de la stigmatisation, du mépris et de la honte sur les conditions de vie ;
- la connaissance de l'entourage familial et relationnel (des enfants placés, des handicapés mentaux ou physiques, des personnes sous main de justice, des jeunes en milieu rural, des hébergés) ;
- les questions migratoires ;
- les habitants des territoires peu investigués.

Au-delà de la traque des angles morts de la statistique tant à propos des populations que des situations non prises en compte dans les grands systèmes d'enquête, ce rapport invite à une réflexion méthodologique sur la question de l'invisibilité, à penser éthiquement l'enjeu des études sur les populations invisibles, à réaliser une plus forte intégration des données des associations dans la compréhension des phénomènes sociaux et à associer les plus pauvres à la réflexion sur la production de données statistiques et d'informations plus qualitatives.

Michel Legros

*Professeur affilié à l'EHESP
et membre de l'ONPES*

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Responsable de la publication : Michèle Lelievre, secrétaire générale de l'Onpes</p>
<p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</p>	<p>Secrétariat de rédaction : Nadine Gautier</p>
<p>MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ</p>	<p>Mise en page : SCEI</p>
<p>MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL</p>	<p>www.onpes.gouv.fr</p>
	<p>ISSN : 2426-2773</p>